

mettre. Plusieurs insinuent ou même établissent des erreurs manifestes, tels sont le cinquième, le septième, & notamment le quatrième par ces termes, nec aequalis in voluntate vires qui y sont mis avec distinction & disjonction de ces autres, aequalis facilitas, aequalis utrinque propensio. Car cette distinction & disjonction fait entendre clairement que pour être libre, non seulement il n'est pas nécessaire d'avoir autant de facilité ou de penchant pour le bien que pour le mal, mais encore qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des forces capables de résister à la cupidité. Plusieurs de ces mêmes articles donnent lieu à des conséquences pernicieuses ou dangereuses; tels sont le cinquième, le septième & le huitième. Enfin le grand nombre de ces articles, pris dans le total ou dans quelque partie des sens qu'ils présentent, sont contraires aux sentimens les plus communs des Theologiens & à la liberté des Ecoles Catholiques, opposées là-dessus aux opinions de ceux qui ont dressé ces prétendues explications.

Or un des plus grands, des plus fréquens, & néanmoins des plus faux reproches que les ennemis de la Constitution Unigenitus lui aient fait, c'est que, selon eux, elle (a) blesse ou détruit la liberté des Ecoles.

Comment donc, n'ont-ils point de honte de vouloir exiger maintenant, qu'on détruise cette liberté, pour canoniser en quelque façon leurs opinions?

Telles sont, mes chers Freres, les instructions que nous avons crû être obligés de vous donner, touchant l'Ecrit pernicleux qui contient ces douze articles. Il est rejeté avec indignation par tout ce que nous connoissons d'Evêques & de Theologiens Catholiques qui l'ont lu avec attention.

A CES CAUSES, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons & Nous vous défendons

(a) Acte
d'apel du
Card. p. 17.
& 18.
Prelim p. 15.
Inst. Past. p.
37. 90. 105.
Mandem.
d'accep. p. 5.